



Signature de cdi apres un cdd

Par **lydouille59**, le **09/08/2009 à 10:20**

Bonjour,rnrnmon ami a été embauché dans une entreprise de sécurité, il a signé un cdd début juillet pour un mois qui s'est terminé le 02 août 2009.rnrnSon patron lui a dit qu'il lui feré signer un cdi apres le cdd mais depuis une semaine il a mis une affiche sur la porte de la boutique en mentionnant qu'il été en vacances jusqu'au 23 août et il est sur répondeur.rnrnde plus, nous avons eu quelques échos auquel la boite est en redressement judiciaire.qu'est ce que cela veut dire concrètement?rnrnlundi, il doit normalement tavaillé de nuit sur un site des gens du voyages et ne sait que faire, (il a notamment peur de travailler avec son vehicule poersonnel sur le site) rnil a laissé plusieurs message sur son répondeur sans réponse.rnrnnous habitons normalement la région du nord ms étions pret a déménager sur languedoc roussillon et je suis enceinte de 5 mois.rnrnpourriez nous aider et nous apporter quelques conseils car nous sommes inquiets pr l'avenir?rnrnmerci beaucoup de vos éventuelles réponsesrnrnlydie

Par **Visiteur**, le **09/08/2009 à 11:40**

bonjour,rnrnque fait il depuis le 02 août ? il travaille ou non ?rna t'il reçu ses papiers de fin de contrat ?

Par **lydouille59**, le **09/08/2009 à 12:10**

bonjour carry,rnrnoui il a travaille en surface commerciale cette semainernrnil n'a reçu aucun papier (ni fiche de paie, ni solde de tt compte,) ni meme de paiement de salairernrnet il doit travailler a partir de demain soir sur un site d'accueil de gens du voyages non occupé(20h-

8h)rnrrnil ne sait pas quoi faire (s'y rendre ou pas)rnrrnmerci

Par **Visiteur**, le **09/08/2009 à 15:38**

rnrrndisons que normalement il est en cdi... car il a continué à travailler après son cdd..rnrrnil aurait du percevoir son salaire du mois de juillet.rnrrnson patron est parti en vacances, mais lui a t'il donné des instructions avant ?rnrrnpour le redressement judiciaire :rnhttp://vosdroits.service-public.fr/pme/N18278.xhtml

Par **lydouille59**, le **09/08/2009 à 15:53**

Le patron lui a dit de passer a la boutique le lundi 03.08.09,rnrrnquand il est arrivé a la boutique, il etais "en réunion",il a dit kil passeré au magasin lui ramené son contrat et son planning le soir meme.rnrrnil est effectivement venu au magasin lui ramené son planning mais pas de contrat.rnrrnPensez-vous qu'il doit aller travailler demain soir meme sans contrat?rnrrnen fait il a peur au niveau de sa sécurité a lui vu ke pas de contrat de signé, pas d'assurance sur son lieu de travail surtout que c'est la nuit dans un camp de gens du voyages.rnsi jamais il est menacé ou attaqué peut etre qu'il risque quelquechose?rnsurtout que le patron n'est pas joignable meme en cas de souci.rnrrnmerci

Par **lydouille59**, le **09/08/2009 à 15:55**

et quand il est venu lui ramené son planning au mag, il lui a dit qu'il auré son contrat "dans la semaine".rnrrnde puis aucune nouvelle, et repondeur...

Par **lydouille59**, le **09/08/2009 à 15:56**

enfin moi je pense sincerement que ca ne sent pas tres bon tout ca...et vous?

Par **Visiteur**, le **09/08/2009 à 16:34**

[fluo]enfin moi je pense sincerement que ca ne sent pas tres bon tout ca...et vous?
[/fluo]rnrrnmoi aussi je ne la sens pas très bien cette histoire...rnrrnun contrat de travail en cdi n'est pas obligatoire.... rnrrnil a un planning, donc une preuve qu'il doit travailler pour ce patron... mais !!!rnce n'est pas normal que le patron ne donne plus signe de vie.... rnrrnje vous envoie un message en privé.....